



ACTIVITÉS DES ORGANISMES



HORAIRE ET ACTIVITÉS À VENIR

Horaire d'été

- Lundi : 16 h à 21 h
- Mardi au jeudi : 13 h à 21 h
- Vendredi : 13 h à 22 h 30

Activités à venir

- Lundi 12 juillet : Journée jeux vidéo (apporte ta DS)
- Mardi 13 juillet : Création de Cosplay
- Mercredi 14 juillet : Héroclix (13 h 30) et Jeu de rôle Marvel (16 h)
- Jeudi 15 juillet : Journée pyjama et film disney
- Vendredi 16 juillet : Soirée karaoké et #authentique autour du feu



CERCLE DE FERMIERES SAINT-RÉMI Un message des CFQ Provincial

Nous invitons les membres à renouveler ou à se procurer une nouvelle carte pour les années 2021-2022, avant le 1^{er} août afin de bénéficier d'un rabais de 5 \$. Le coût de votre carte sera donc de 20 \$. Notez bien qu'après le 1^{er} le coût sera 25 \$ (prix régulier).

Information : Louise au 450 454-6172 ou Yvette 450 992-6120



ATELIERS CULINAIRES POUR ENFANTS

Cet été les enfants âgés entre 6 et 12 ans sont invités à participer aux ateliers *Les Petits-Cuistots* pour apprendre à cuisiner de bons petits plats sants tout en s'amusant. Les activités se dérouleront sur une semaine, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au coût de 15 \$ la semaine. Cinq semaines d'activités vous sont proposées entre le 5 juillet et le 6 août.

À noter que les places sont limitées et réservées aux enfants de la MRC des Jardins-de-Napierville. Pour plus de renseignements ou pour inscrire votre enfant, communiquez avec Sarah-Élaine au 450 454-5747.



ANNULATION DES SOIRÉES DE PÉTANQUE

Le comité organisateur de la Ligue de pétanque est dans l'obligation d'annuler les soirées de pétanque considérant que les « bonnes pratiques » obtenues de la Fédération de pétanque du Québec Inc. (espace libre, port du masque, respect de la distanciation, etc.) en lien avec les consignes sanitaires.

Nous vous invitons à utiliser le terrain en famille ou en groupe restreint.



PLATS-SANTÉS CONGELÉS

Le Service d'Action Bénévole "Au coeur du jardin" inc. tient à vous informer qu'il offre le service de « Plats-Santés congelés » à faible teneur en sel, sucre et gras. Ce service s'adresse exclusivement aux personnes qui doivent surveiller leur alimentation pour cause de maladie ou encore à la clientèle âgée du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville. Ces plats sants sont cuisinés par une équipe de bénévoles, congelés et vendus à nos bureaux de Saint-Rémi.

Coût : repas principal 3 \$, soupe 2 \$ et dessert 1 \$
Livraison gratuite, le mardi tous les 15 jours

Information : Ginette 450 454-6567



CAMP D'ÉTÉ «STIMULATION» 2021 ENFANTS DE 3-5 ANS

Le camp d'été « Stimulation » est offert à tous enfants âgés de 3 à 5 ans de Saint-Rémi et des autres municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les enfants référés par un professionnel seront priorités selon les places disponibles. Les enfants participeront à des ateliers pour la stimulation du langage, d'éveil à la lecture et à l'écriture et à diverses activités favorisant leur développement global et cognitif.

Le coût est de 5 \$ par demi-journée. Pour inscrire votre enfant et pour des informations : 450 454-0400.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance
du conseil municipal**
19 / 07 / 2021 à 20 h

**Prochaine séance
de la cour municipale
à huis clos**
19 / 08 / 2021 à 13 h et 18 h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0
Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419
Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
Heures d'ouverture
Mercredi de 18 h à 21 h
Vendredi de 13 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 10 h à 16 h

**Loisirs / centre
communautaire**
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1

COVID-19
1 877 644-4545
Quebec.ca/coronavirus

L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 9 juillet 2021
VOL. 25 N° 27

LA VILLE VOUS INFORME...



Cet été, la Ville vous propose les *Soirées musicales sous les étoiles* les jeudis soir. Les spectacles auront lieu à 20 h 30 sur le parvis de l'église. En cas de pluie, la représentation aura lieu à l'intérieur du bâtiment. Plusieurs genres de musique vous seront présentés.

Pensez à apporter vos chaises ou couvertures !

Le **jeudi 15 juillet**, c'est le groupe **Volume 10** qui sera en prestation. Vous avez sûrement entendu à la radio, à un moment ou à un autre, leur *single* de la populaire chanson *Ton amour a changé ma vie!* Volume 10, c'est une expérience hors de l'ordinaire qui reprend de façon unique des chansons québécoises. Une éclosion de mélodies rassembleuses, des "tounes" jouées avec le son dans l'tapis! C'est aussi le fruit d'une collaboration immédiate avec des amis musiciens de renom ayant joué avec des artistes tels que Garou, Jonas, Pascale Picard et The New Cities. Volume 10, c'est un quintette de *All Star Players* qui ont pour but de brasser et décoiffer !

Détails de la programmation : saint-remi.ca/nouvelles/soirees-musicales-sous-les-etoiles/



LE 23 JUILLET, SORTEZ VOTRE POPCORN !

Pour une belle soirée en famille, venez assister au troisième ciné plein air de l'été au parc Jean-Paul-Ferdais (69, rue des Merisiers). Le film débutera à 21 h.

Le film qui vous sera présenté à 21 h : **Raya et le dernier dragon**

Il y a très longtemps, les dragons et les humains vivaient en harmonie dans le royaume de Kumandra. Puis, quand une force maléfique est apparue, transformant les humains en pierre sur son passage, les dragons se sont sacrifiés pour les sauver. Aujourd'hui, 500 ans plus tard, la même menace plane sur la cité. La jeune guerrière Raya se lancera alors dans un long périple afin de retrouver le dragon Sisu, qui pourrait l'aider à ressusciter ses proches et rétablir la paix entre les différents peuples de Kumandra.





AVIS PUBLIC RÈGLEMENT NUMÉRO V701-2021-01

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, de ce qui suit :

Règlement numéro	Titre	Description informative	Adopté le	Approbation des personnes habiles à voter
V701-2021-01	Règlement modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$	L'objet de ce règlement est de modifier le règlement numéro V701-2020-00 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 3 255 244 \$ afin de porter le total de la dépense et l'emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction à la somme de 14 474 794 \$.	2021-05-17	2021-06-07

Ledit règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et il a été déclaré approuvé à la suite de la procédure d'enregistrement. De plus, il a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 juillet 2021.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessible sur le site Internet de la Ville (saint-remi.ca), où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 9 juillet 2021
Patrice de Repentigny, notaire
Greffier



L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Informations données aux utilisateurs du réseau d'aqueduc municipal
Plus que jamais, respectons les consignes d'arrosage en vigueur et apprenons à réduire le gaspillage.

Le **niveau 3 (rouge)** est présentement en vigueur. Des employés municipaux circuleront afin de s'assurer que les consignes suivantes sont respectées.

NORMES SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU	
NIVEAU ROUGE	
Quand	Quoi
INTERDIT EN TOUT TEMPS	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage manuel pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux (ex. : à l'aide d'un arrosoir ou d'un récipient du même type); - Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux; - Arrosage de type gicleur automatique; - Remplissage complet ou partiel d'une piscine ou d'un spa; - Arrosage d'un véhicule ou de toute autre construction; - Lavage de l'asphalte, de trottoirs ou de stationnement; - Utilisation d'un boyau sans pistolet d'arrosage (sauf pour le remplissage des piscines et spas).
* Veuillez noter qu'en cas de niveau vert ou jaune , des normes différentes, qui vous seront communiquées en temps et lieu, s'appliquent.	
Le règlement est disponible sur notre site Internet : saint-remi.ca	

Définitions :

- Arrosage automatique : Tout appareil d'arrosage qui peut fonctionner avec ou sans surveillance qui n'est pas un gicleur. Inclut l'arrosage à l'aide d'un pistolet.
- Arrosage automatique (gicleurs) : Tout appareil d'arrosage programmable en souterrain qui peut fonctionner sans surveillance.
- Arrosage manuel : Tout arrosage au moyen d'un arrosoir ou de tout autre récipient du même type. N'INCLUT PAS l'arrosage avec un pistolet.

Jeux d'eau

- En raison du niveau de restriction en vigueur, les jeux d'eau resteront ouverts de 11 h à 16 h. Voici les emplacements :
- Parc Jean-Paul-Ferdais (69, rue des Merisiers);
 - Parc les jardins (936, rue de la Bruyère);
 - Parc des pirates (275, rue Isabelle): les jeux d'eau sont maintenant fonctionnels.

Nous demandons votre collaboration afin d'être en mesure de laisser les jeux ouverts. Veuillez poursuivre vos bonnes pratiques de consommation.



PENSEZ AUX AUTRES, RAMASSEZ VOS CROTTES DE CHIEN !

Nous avons constaté une augmentation d'excréments de chiens sur les trottoirs, pistes cyclables et autres. Nous demandons aux propriétaires de chien de continuer à respecter les règles de civisme.

À VÉLO COMME EN AUTO, ON RESPECTE LE CODE



La pratique du vélo passe d'abord par la prudence et le respect du *Code de la sécurité routière*. Celui-ci oblige notamment le cycliste à :

- rouler aussi près que possible du côté droit de la chaussée en tenant compte de l'état de la chaussée et des risques d'empoiement;
- signaler ses intentions de virer à gauche ou à droite, sauf si la manœuvre met en péril sa sécurité (sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers);
- circuler à la file quand il roule en groupe (un maximum de 15 cyclistes est permis);
- circuler en demeurant à califourchon et en tenant constamment le guidon;
- rouler dans le sens de la circulation, à moins qu'une signalisation autorise le cycliste à circuler à contresens ou en cas de nécessité;
- s'immobiliser, accorder la priorité aux piétons et circuler à une vitesse raisonnable et prudente lorsqu'il traverse à vélo sur un feu pour piétons.

